

## Une nouvelle MAEC pour les éleveurs « Amélioration de l'autonomie protéique en élevage »

La Région Occitanie vient de publier son appel à projet 2023 - 2027 concernant la MAEC forfaitaire « transition des pratiques ». Elle a pour objectif global de favoriser les transitions des exploitations vers des systèmes plus durables, en lien avec l'amélioration de l'autonomie protéique des élevages.

La mesure concerne les filières bovins lait, bovins viande, ovins lait, ovins viande, caprins et monogastriques.

Les éleveurs déjà engagés dans des MAEC surfaciques, aides à la conversion bio ou au maintien et les PSE ne peuvent y prétendre.

Pour bénéficier de ce dispositif, les éleveurs volontaires doivent atteindre des objectifs cibles déterminés sur la base d'un diagnostic initial réalisé par

une structure de conseil. Les pistes d'amélioration portent sur le renforcement de la part des surfaces d'intérêt protéique au sein de la SFP, l'accroissement du pâturage, l'augmentation des concentrés autoproduits et /ou la réduction de la dépendance aux importations de protéines. Si les objectifs sont atteints, le montant de l'aide s'élève à 18 000 € par exploitation (sans transparence GAEC), versé en 5 annuités de 3 600€.

Pour s'engager il convient avant tout de déposer un dossier sur la plateforme dédiée Europac.

**Pour plus d'information, contactez votre agence (voir page 19) et le site de la Région : <https://www.europe-en-occitanie.eu/MAEC-Transition-Volet-Autonomie-proteique-FEADER-23-27>.**